Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration Les étrangers en Suisse

Publication le 27 février 2020 3003 Berne-Wabern, le 25 février 2020

Le mois de janvier 2020 en un coup d'œil

	Janvier 2020	Janvier 2019
Etrangers (population résidante permanente)	2'117'788	
Solde migratoire (population résidante permanente)	6'938	5'228
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	9'597	9'011
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'718	1'752
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	591	530
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	432	581
Dérogations aux conditions générales d'admission	354	411
Regroupement familial (population résidante permanente)	3'958	3'441
Naturalisation	1'815	1'592

Table des matières

1.	Population étrangère au 31.01.2020	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1.	Immigration (afflux)	
2.2.	Emigration (sorties)	
2.3.	Solde migratoire	
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	
3.1.	Actifs UE-17/AELE	
3.2.	Actifs UE-8	
3.3.	Actifs UE-2	
3.4.	Contingents Croatie	
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	
3.7.	Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-	
	27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique	
	(UE-28/AELE)	14
4.	Taux de chômage	16
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations	
	octroyées après dissolution de la famille	17
6.	Regroupement familial	18
7.	Naturalisations	
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	
	Définitions	
9.	Definitions	22

1. Population étrangère au 31.01.2020

	Population étrangère résidante permanente								
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %						
Total	2'086'245	2'117'788	1.5						
UE-28/AELE	1'426'453	1'446'992	1.4						
UE-17	1'273'709	1'283'103	0.7						
UE-8	93'359	99'343	6.4						
UE-2	26'835	32'090	19.6						
Croatie	28'464	28'354	-0.4						
Ressortissants d'Etats tiers	659'792	670'796	1.7						

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidante permanente								
	Effectif Différence par rapport au r mois de l'année précéde							
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %				
Total	2'117'788	100.0	31'543	1.5				
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	20'966	1.0	-2'140	-9.3				
Autorisations de séjour	716'868	33.8	17'799	2.5				
Autorisations d'établissement	1'379'954	65.2	15'884	1.2				

Popula	Population résidante non permanente de nationalité étrangère								
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %						
Total	52'157	50'385	-3.4						
UE-28/AELE	43'234	42'085	-2.7						
UE-17	29'851	30'142	1.0						
UE-8	8'244	8'065	-2.2						
UE-2	4'478	3'178	-29.0						
Croatie	566	621	9.7						
Ressortissants d'Etats tiers	8'923	8'300	-7.0						

- A fin janvier 2020, la population étrangère résidante permanente était composée à 68.3% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.7%.
- Les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient le 83.5% de la population résidante non permanente de nationalité étrangère. Les 16.5% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

		Population é	trangère résidante	permanente		
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %
Total	11'814	13'404	13.5			
UE-28/AELE	8'273	9'607	16.1			
UE-17	6'849	7'723	12.8			
UE-8	1'024	1'095	6.9			
UE-2	309	669	116.5			
Croatie	63	82	30.2			
Ressortissants Etats tiers	3'541	3'797	7.2			
	Popu	ılation résidante ı	non permanente de	nationalité étran	gère	
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %
Total	9'625	9'534	-0.9			
UE-28/AELE	8'274	8'284	0.1			
UE-17	6'194	6'395	3.2			
UE-8	1'368	1'347	-1.5			
UE-2	604	381	-36.9			
Croatie	98	146	49.0			
Ressortissants Etats tiers	1'351	1'250	-7.5			

Source: SYMIC

Immigration effective

	Population étrangère résidante permanente										
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %					
Total	8'863	10'360	16.9								
UE-28/AELE	6'286	7'557	20.2								
Ressortissants Etats tiers	2'577	2'803	8.8								

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier 2020 : 1'018 (population étrangère résidante permanente) ; 378 (population résidante non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

		Population é	trangère résida	nte permanente		
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %
Total	6'085	5'915	-2.8			
UE-28/AELE	4'669	4'614	-1.2			
UE-17	4'005	3'945	-1.5			
UE-8	507	484	-4.5			
UE-2	93	142	52.7			
Croatie	44	29	-34.1			
Ressortissants Etats tiers	1'416	1'301	-8.1			
	Рори	ılation résidante ı	non permanent	e de nationalité étra	angère	
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %
Total	5'563	5'300	-4.7			
UE-28/AELE	4'415	4'315	-2.3			
UE-17	2'815	2'667	-5.3			
UE-8	1'099	1'084	-1.4			
UE-2	453	500	10.4			
Croatie	41	52	26.8			
Ressortissants Etats tiers	1'148	985	-14.2			

Source: SYMIC

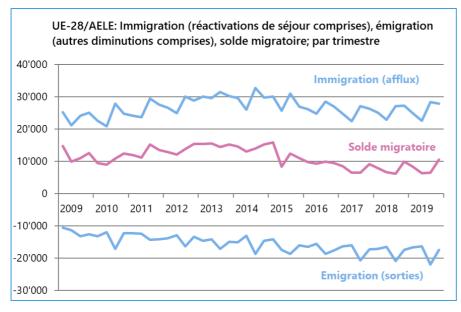
• Le solde migratoire de la population étrangère résidante permanente a augmenté en janvier 2020 par rapport au mois de janvier 2019 (32.7%).

- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidante permanente a augmenté en janvier 2020 par rapport au mois de janvier 2019 (13.5%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidante permanente a reculé en janvier 2020 par rapport au mois de janvier 2019 (-2.8%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier 2020 : 1'569 (population étrangère résidante permanente) ; 7'317 (population résidante non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

	Population étrangère résidante permanente										
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %					
Total	5'228	6'938	32.7								
UE-28/AELE	3'323	4'646	39.8								
UE-17	2'661	3'539	33.0								
UE-8	447	536	19.9								
UE-2	195	495	153.8								
Croatie	14	54	285.7								
Ressortissants Etats tiers	1'905	2'292	20.3								
	Popu	llation résidante r	non permanente	e de nationalité étra	ingère						
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %					
Total	-2'666	-2'705	-1.5								
UE-28/AELE	-1'567	-1'765	-12.6								
UE-17	-896	-689	23.1								
UE-8	-457	-524	-14.7								
UE-2	-183	-497	-171.6								
Croatie	-24	-55	-129.2								
Ressortissants Etats tiers	-1'099	-940	14.5								



³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

		В			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	
Février	3′949	4′032	+2.1	2′966	2′734	-7.8	6'089	6'795	+11.6	
Mars	3′926	4′081	+3.9	3′111	3′103	-0.3	6'272	6'686	+6.6	
Avril	3′893	4′028	+3.5	4′107	3′585	-12.7	6'677	6'677	0.0	
Mai	4′173	4′109	-1.5	4′210	4′237	+0.6	6'987	7'245	+3.7	
Juin	3′940	3'477	-11.8	4′313	3′862	-10.5	7'878	7'006	-11.1	
Juillet	4′329	4′265	-1.5	3′616	3′645	+0.8	7′917	7′478	-5.5	
Août	4′098	4′274	+4.3	3′138	2′563	-18.3	7'134	6'568	-7.9	
Septembre	4′313	4′594	+6.5	2′869	2′957	+3.1	6'899	7'769	+12.6	
Octobre	5′224	5′348	+2.4	2′954	3′685	+24.7	7'520	8′613	+ 14.5	
Novembre	4′564	4′455	-14.7	3′549	3′443	-2.9	7'508	7'174	-4.4	
Décembre	2′892	2′841	-1.8	4′861	6′180	+27.1	7'341	9'180	+25.1	
Janvier	4′244	4′647	+9.5	4′102	4′186	+2.0	9'011	9'597	+6.5	
Total	49'545	50'151	+1.2	43'564	44'412	+1.9	87'233	90'788	+4.1	

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

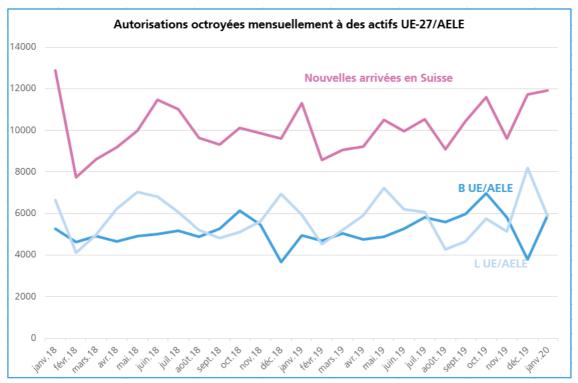
		В			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	
Février	674	675	+0.1	1′006	1′023	+1.7	1'347	1'349	+0.1	
Mars	746	707	-5.2	1′376	1′343	-2.4	1'780	1'725	-3.1	
Avril	763	728	-4.6	1′501	1′480	-1.4	1'884	1'853	-1.6	
Mai	753	780	+3.6	1′890	1′988	+5.2	2'168	2'302	+6.2	
Juin	836	643	-23.1	2062	1′651	-19.9	2'645	2'024	-23.5	
Juillet	832	780	-6.3	1′662	1′737	+4.5	2′376	2′172	-8.6	
Août	686	780	+13.7	251	1′330	+429.9	1′817	1′679	-7.6	
Septembre	721	798	+10.7	1′231	1′169	-5.0	1'682	1'807	+7.4	
Octobre	916	967	+5.6	1′309	1′477	+12.8	1'913	2'082	+8.8	
Novembre	884	785	-11.1	1′287	1'179	-8.4	1'726	1'632	-5.4	
Décembre	530	538	+1.5	1′438	1′568	+9.0	1'714	1'929	+12.5	
Janvier	710	768	+8.2	1′217	1′305	+7.2	1'752	1'718	-1.9	
Total	9′145	8′877	-2.9	17′309	17′108	-1.2	22'804	22'272	-2.3	

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2*

		В			L		Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)			
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	
Février	0	0	-	380	550	+44.7	305	428	+40.3	
Mars	249	249	0.0	491	771	+57.0	548	655	+19.5	
Avril	0	0	-	636	838	+31.8	613	675	+10.1	
Mai	0	0	-	921	991	+7.6	821	941	+14.6	
Juin	249	*1′136	+356.2	421	677	+60.8	939	942	+0.3	
Juillet	0	755	-	802	679	-15.3	738	897	+21.5	
Août	0	615	-	746	511	-31.5	684	828	+21.1	
Septembre	249	590	+136.9	726	537	-26.0	748	854	+14.2	
Octobre	0	656	-	847	587	-30.7	684	903	+32.0	
Novembre	0	584	-	783	534	-31.8	635	807	+27.1	
Décembre	249	400	+60.6	629	438	-30.4	550	610	+10.9	
Janvier	0	505	-	613	379	-38.2	530	591	+11.5	
	•							·		
Total	996	5′490	+451.2	7′995	7'492	-6.3	7'795	9'131	+17.1	

^{*} Depuis le 1^{er} juin 2019, les autorisations de séjour B ne sont plus contingentées pour les ressortissants de l'UE-2.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Autorisations de séjour B Contingent total= 133 (par trimestre : 33) Autorisations de courte durée L Contingent total= 1'158 (par trimestre : 289)

Du 1er janvier au 31 mars 2020 (1er trimestre ALCP)

	Titulaires d'une	e autorisation B	Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations Solde actuel du octroyées depuis le 1er janvier 2020 contingent		Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent
Janvier	33	0	101	188
Février				
Mars				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source: SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs		
	2018	2019	2020	2019	2020	
Janvier	4'672	5′563	6'013	316′643		
Février	4'082	5'832		316′643		
Mars	4′159	4′728		316′643		
Avril	4′788	6′163		322′720		
Mai	4'798	6'653		322′720		
Juin	5′876	5'618		322′720		
Juillet	4'526	6′741		325'291		
Août	5'396	4′986		325'291		
Septembre	4′369	5'397		325′291		
Octobre	5′578	5′874		328'850		
Novembre	5′401	5′478		328'850		
Décembre	4'654	4′715		328'850		

Sources: Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence	
Jours de travail			absolue	en %
Total général	555 926	590 138	34 212	6.2
Travailleurs	381 782	398 488	16 706	4.4
Indépendants	58 989	61 901	2 912	4.9
Travailleurs détachés	115 155	129 749	14 594	12.7
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	44 312	47 478	3 166	7.1
Travailleurs	23 555	24 807	1 252	5.3
Indépendants	5 757	6 161	404	7.0
Travailleurs détachés	15 000	16 510	1 510	10.1
Annonces par secteur économique				
Total général	44 312	47 478	3 166	7.1
Agriculture	658	870	212	32.2
Industrie et artisanat	14 147	14 617	470	3.3
Services	29 507	31 991	2 484	8.4

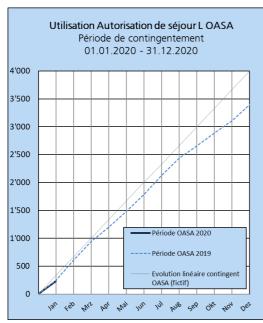
- Pendant la période s'étendant du 1er février 2019 au 31 janvier 2020, le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a augmenté par rapport à la même période entre 2018 et 2019 (+4.1% ou + 3'555 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -2.3% pendant cette même période (- 532 personnes). De février 2019 à fin janvier 2020, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+17.1%, + 1'336 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +8.0% en janvier 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 450 autorisations).
- En janvier 2020, 19'484 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté (+ 1'914 annonces ou +9.2%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en janvier 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (+5.3%).

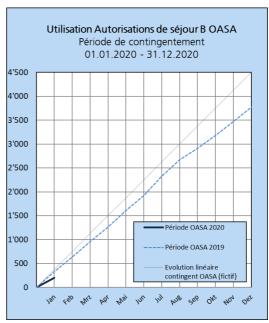
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour	OASA de courte durée L	Autorisations de séjour OASA B		
	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées	
Janvier	249	*233	332	*199	
Février	604		642		
Mars	939		954		
Avril	1′200		1′266		
Mai	1′480		1′611		
Juin	1′784		1′926		
Juillet	2′132		2′320		
Août	2′442		2′666		
Septembre	2′655		2′911		
Octobre	2'887		3'181		
Novembre	3′106		3'468		
Décembre	3′396		3′766		

Source: SYMIC

^{*} Fin janvier 2020, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 4'053 permis B et 3'518 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 1'051 permis B et 1'767 permis L.





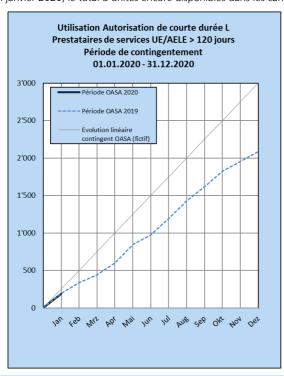
 Pour l'année 2020, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers s'élevait, fin janvier 2020, à 6% des autorisations de séjour de courte durée L et à 4% des autorisations de séjour B.

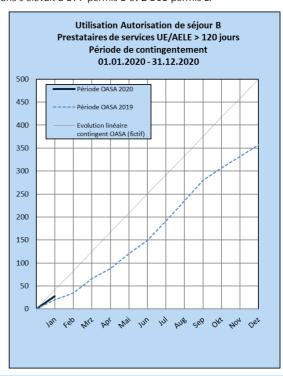
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de sé	jour de courte durée L	Autorisatio	ns de séjour B
	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées
Janvier	195	*186	20	*28
Février	336		35	
Mars	441		66	
Avril	602		88	
Mai	846		120	
Juin	976		149	
Juillet	1′194		192	
Août	1′428		235	
Septembre	1′618		280	
Octobre	1′824		307	
Novembre	1′955		332	
Décembre	2′086		357	

Source: SYMIC

^{*} Fin janvier 2020, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 377 permis B et 2'308 permis L.





• S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. Ces contingents sont alloués trimestriellement. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin janvier 2020, à 6% des autorisations de séjour de courte durée L et à 6% des autorisations de séjour B

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

	Population étrangère résidante permanente							
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %		
Total UE-28/AELE	5'288	6'090	15.2					
Agriculture	175	188	7.4					
Industrie et artisanat	876	1'138	29.9					
Services	4'237	4'764	12.4					
UE-17	4'295	4'753	10.7					
Agriculture	60	67	11.7					
Industrie et artisanat	721	884	22.6					
Services	3'514	3'802	8.2					
UE-8	775	819	5.7					
Agriculture	89	75	-15.7					
Industrie et artisanat	120	161	34.2					
Services	566	583	3.0					
UE-2	178	474	166.3					
Agriculture	23	46	100.0					
Industrie et artisanat	25	86	244.0					
Services	130	342	163.1					
Croatie	26	31	19.2					
Agriculture	3	0	-100.0					
Industrie et artisanat	7	5	-28.6	_				
Services	16	26	62.5					

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la population étrangère résidante permanente a augmenté en janvier 2020 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à janvier 2019.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la population résidante non permanente de nationalité étrangère, une diminution peut être observée en janvier 2020 dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services ». Dans le secteur de « l'agriculture », une augmentation de 4.3% est observée par rapport à janvier 2019.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère							
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %	
Total UE-28/AELE	7'692	7'576	-1.5				
Agriculture	184	192	4.3				
Industrie et artisanat	895	851	-4.9				
Services	6'613	6'533	-1.2				
UE-17	5'772	5'855	1.4				
Agriculture	32	51	59.4				
Industrie et artisanat	774	762	-1.6				
Services	4'966	5'042	1.5				
UE-8	1'295	1'252	-3.3				
Agriculture	95	88	-7.4				
Industrie et artisanat	64	50	-21.9				
Services	1'136	1'114	-1.9				
UE-2	529	332	-37.2				
Agriculture	57	53	-7.0				
Industrie et artisanat	53	23	-56.6				
Services	419	256	-38.9				
Croatie	90	124	37.8				
Agriculture	0	0	-				
Industrie et artisanat	4	15	275.0				
Services	86	109	26.7				

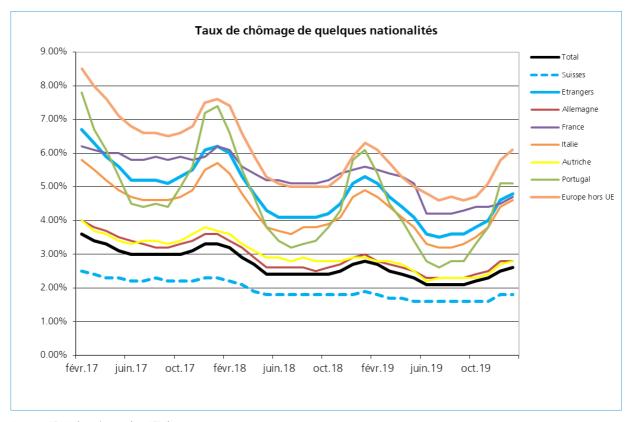
Source: SYMIC

Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, janvier 2020

Population résidante permanente	Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère		
Restauration et hébergement	4'163		
Bureaux de consultation, informatique	2'669		
Santé et service vétérinaire	664		
Construction de machines et de véhicules	460		
Enseignement	429		

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Janvier 2019	Janvier 2020
Total	2.8%	2.6%
Etrangers	5.3%	4.8%
Suisses	1.9%	1.8%



Source: SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidante permanente							
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %	
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	4	6					
Par suite de violence conjugale	0	2					
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	4	4					
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	407	348	-14.5				
Sans papiers ⁴ a) ⁵	154	87					
Parent étranger d'un enfant suisse	9	9					
Intérêts publics majeurs	4	11					
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	188	175					
Conversion de permis N ⁷ en permis B <i>c</i>) ⁵	5	8					
Autres exceptions ⁸	47	58					
Total	411	354	-13.9				

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) 9 par nationalité

Population étrangère résidante permanente				
Nationalité	Janvier 2020			
Syrie	37			
Afghanistan	31			
Somalie	27			
Philippines	19			
Brésil	18			
Erythrée	16			
Bolivie	15			
Chine	15			
Sri Lanka	8			
Kosovo	7			
Autres	77			
Total	270			

Source: SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'441	3'958	15.0			
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	712	713	0.1			
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'729	3'245	18.9			

Source: SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'441	3'958	15.0			
dont ressortissants UE- 28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'654	1'985	20.0			
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'787	1'973	10.4			

Source: SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente					
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier 2020				
Italie	384				
Allemagne	337				
France	266				
Kosovo	193				
Portugal	191				
Macédoine du Nord	164				
Etats-unis d'Amérique	152				
Royaume-Uni	146				
Espagne	142				
Brésil	139				
Autres	1'844				
Total	3'958				

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %
Naturalisations	1'592	1'815	14.0			
ordinaires	1'280	1'576	23.1			
facilitées et réintégrations	312	239	-23.4			

Source: SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité					
Nationalité	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %		
Allemagne	262	371	41.6		
Italie	171	228	33.3		
Kosovo	139	118	-15.1		
France	67	115	71.6		
Portugal	108	110	1.9		
Macédoine du Nord	53	76	43.4		
Turquie	73	73	0.0		
Serbie	49	54	10.2		
Espagne	59	52	-11.9		
Royaume-Uni	31	45	45.2		

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidante permanente						
	Janvier 2019	Janvier 2020	Différence en %	Janvier à janvier 2019	Janvier à janvier 2020	Différence en %
Total	7'632	7'420	-2.8			
octroyées de manière anticipée ¹⁰	235	355	51.1			

Source: SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidante permanente				
Nationalité	Janvier 2020			
Russie	31			
Roumanie	29			
Pologne	28			
Hongrie	27			
Chine	16			

Source: SYMIC

• Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). L'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.

• 7'420 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant le mois de janvier 2020, dont 355 (4.8%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP: accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie: Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est pas comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie): ressortissants étrangers comptés parmi la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux): ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI: loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidante permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA: ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidante permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial: le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE. Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories "réactivations de séjour" et "autres diminutions" (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2: l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17: l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxemburg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni.

UE-28/AELE: l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE.